

écotech Québec

La grappe des technologies
propres du Québec

**Propositions dans le cadre des
consultations prébudgétaires 2023-2024
du ministère des Finances du Québec**

Février 2023



INTRODUCTION

À la suite de consultations avec plusieurs acteurs du secteur des technologies propres, il nous fait plaisir de vous soumettre des propositions pour le budget 2023-2024 afin de contribuer concrètement aux objectifs de l'État et à la transition vers une économie plus durable au Québec.

La mise en œuvre de nos recommandations permettrait d'accélérer l'adoption d'innovations qui contribueront à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et la création d'emplois au sein des PME innovantes, tout en répondant aux priorités climatiques et environnementales du Québec.

Chez Écotech Québec, nous croyons qu'il faut privilégier les solutions qui offrent des bénéfices à court et à moyen terme pour les emplois et la croissance, tout en misant sur une viabilité à long terme, la croissance durable et la décarbonation.

Les opportunités qui émergent du contexte actuel doivent être saisies afin de propulser l'économie du Québec pour qu'elle soit plus verte, tout en contribuant à la prospérité durable, menant à une meilleure qualité de vie pour toutes et tous.

ÉCOTECH QUÉBEC EN BREF

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec représente depuis 2009 la grappe des technologies propres. Ses initiatives visent à soutenir les acteurs d'ici - entreprises, chercheurs, investisseurs et regroupements - afin d'accélérer le développement, le financement et le déploiement des technologies propres. Écotech Québec poursuit un double mandat :

- Assister les décideurs publics et privés pour que les conditions soient les plus propices au Québec pour le développement technologique, le financement des projets et des entreprises en technologies propres, la commercialisation des innovations ici et à l'international ;
- Propulser les entreprises technologiques pour qu'elles atteignent leur plein potentiel en les appuyant dans le développement de partenariats technologiques, commerciaux et financiers.

Écotech Québec collabore avec plusieurs organisations au Québec, notamment le G15+ et SWITCH l'Alliance pour une économie verte. Écotech Québec est aussi partenaire fondateur de l'Alliance Canada Cleantech, membre de l'International Cleantech Network et membre fondateur de l'Alliance mondiale pour les solutions efficaces de la Fondation Solar Impulse.

LES TECHNOLOGIES PROPRES AU QUÉBEC

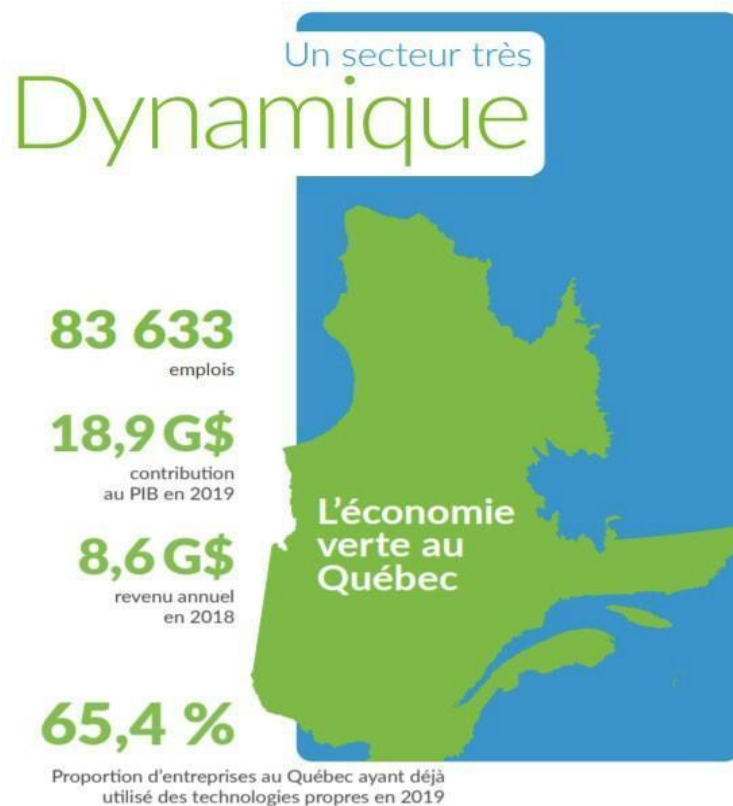
Les technologies propres englobent des innovations, soit des produits, services, procédés et systèmes qui permettent à leur utilisateur d'améliorer son efficacité tout en diminuant ses impacts environnementaux, soit directement ou à travers d'autres chaînes de valeur. Ces technologies représentent une grande diversité de sous-secteurs dont l'importance est maintenant largement reconnue.

Les entreprises¹ qui composent ce secteur sont au cœur de la transition vers une économie plus verte et prospère.

En plus d'améliorer l'efficacité opérationnelle, les technologies propres permettent en même temps de diminuer l'utilisation des matières premières et des matériaux, de réduire la consommation d'énergie ou de produire de l'énergie propre ou renouvelable, de récupérer des sous-produits utiles, de réduire les émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES), de restreindre les problèmes d'élimination des matières résiduelles, ou de diminuer les impacts sur l'environnement.

Bref, ce sont des innovations qui contribuent à la croissance durable ainsi qu'au mieux-être des populations. Le déploiement à grande échelle des technologies propres est essentiel à la transformation positive de l'économie du Québec. Cela augmentera l'efficacité, la compétitivité et le rayonnement de nos entreprises, tant ici qu'à l'international, en plus de réduire leur empreinte environnementale.

Pour y arriver, nous devons faciliter l'accès de ces technologies au marché québécois, en encourageant leur adoption par les entreprises d'ici et par nos gouvernements. Nous devons aussi exporter le savoir-faire de nos fleurons québécois pour faire rayonner l'expertise innovante du Québec à l'international.



¹ <https://statistique.quebec.ca/fr/document/tableau-de-bord-pour-la-mesure-economie-verte>

PROPOSITIONS

Proposition no. 1

Considérer la portion de financement des projets provenant des municipalités et des organismes publics et parapublics comme une partie du financement « non public » dans le montage financier d'un projet.

Le secteur municipal et les organismes publics et parapublics pourraient être les premiers clients de plusieurs entreprises en technologies propres, entre autres pour le traitement de l'eau, des sols, des matières résiduelles, ainsi que pour des réductions des émissions de GES, etc. Toutefois, la règle actuelle encadrant le financement ne considère pas ces organismes comme étant un client « utilisateur », mais comme un organisme public.

Sachant qu'un projet ne peut avoir plus de 75% de son financement provenant de fonds publics, cette règle fait en sorte que peu de projets se réalisent dans le secteur municipal et gouvernemental malgré leur désir de poser des gestes concrets face à l'urgence climatique. Pourquoi ? Parce que l'entreprise doit alors compter sur un nombre très limité d'investisseurs privés pour compléter le financement de son projet. Pourtant, à titre de bénéficiaire du projet, les municipalités et les organismes publics peuvent faire un apport en argent et en services, essentiel à l'implantation de la nouvelle technologie.

Proposition no. 2

Mettre en place des mécanismes de financement mixte utilisant le capital gouvernemental (capital concessionnel) comme catalyseur pour mobiliser le capital privé.

Le développement des secteurs innovants ne peut dépendre uniquement de l'appui des gouvernements. Le secteur privé doit aussi être appelé à jouer un rôle important dans le financement des projets faisant appel aux nouvelles technologies. Le financement mixte est une approche structurée qui utilise des capitaux de sources publiques pour accroître les investissements du secteur privé. Par exemple, l'apport du privé dans un projet pourrait alors être jumelé par des fonds publics.

Cette mesure permettrait au secteur privé de jouer un rôle plus important dans le financement des projets faisant appel aux nouvelles technologies dans plusieurs domaines, dont le traitement des eaux, des matières résiduelles, des sols contaminés, sans oublier la réduction des émissions de GES. L'objectif est de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre de projets dans les entreprises québécoises en offrant une approche financière et technique originale.

Proposition no. 3

Exiger que les entreprises qui bénéficient de programmes gouvernementaux divulguent non seulement l'impact de leur projet sur les objectifs climatiques et environnementaux de l'État mais aussi leurs démarches afin d'identifier et d'adopter des technologies propres visant à réduire leur empreinte.

Le gouvernement du Québec appuie l'essor et la consolidation de nombreuses entreprises industrielles par l'entremise des fonds et des programmes disponibles pour leur projet. Les entreprises qui reçoivent une aide du gouvernement devraient jouer à leur tour un rôle pour stimuler davantage la croissance des PME innovantes. Ainsi, les entreprises qui bénéficient de l'aide financière d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement devraient être tenues de démontrer leurs démarches pour identifier et adopter des solutions innovantes leur permettant de contribuer aux objectifs du gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement.

Cet engagement permettra d'accélérer l'adoption d'innovations qui contribueront à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et la création d'emplois au sein des PME innovantes, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux du Québec.

Une telle exigence, qui s'inscrit dans la démarche du financement responsable, contribuera de manière bénéfique à améliorer l'efficacité opérationnelle des entreprises tout en réduisant leur empreinte environnementale ou climatique. C'est une façon originale pour l'État d'accompagner les entreprises, non seulement au niveau financier, mais également au niveau climatique et environnemental. Cette démarche permettra d'accélérer l'adoption d'innovations.

Proposition no. 4

Soutenir financièrement les organismes de l'État afin qu'ils servent de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations durables du Québec.

Dans un contexte d'exemplarité de l'État, il est essentiel de trouver une avenue pour positionner les solutions technologiques québécoises au sein de l'appareil gouvernemental et éventuellement auprès des entreprises québécoises. La Stratégie gouvernementale des marchés publics, dévoilée récemment le 3 février 2023, fait état de différentes mesures allant dans ce sens. Il serait essentiel de soutenir financièrement les ministères et organismes afin d'accueillir des projets de démonstration dans leurs opérations, ce qui favoriserait subséquemment la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies.

Proposition no. 5

Autoriser l'amortissement accéléré soit la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné comme des technologies propres.

Comme c'est déjà le cas pour le matériel de génération d'énergie renouvelable, l'amortissement accéléré permettrait aux entreprises qui font l'acquisition de technologies propres de déprécier entièrement leurs investissements, procurant ainsi un meilleur rendement sur leur investissement. Une définition des innovations qui seraient alors désignées comme des technologies propres devra être faite préalablement.

L'avantage pour un propriétaire d'entreprise qui adopte une technologie propre est important du point de vue de la comptabilité de caisse. Par conséquent, il bénéficiera de la déduction de l'amortissement fiscal durant la première année au lieu de répartir ce bénéfice sur plusieurs années.

Proposition no. 6

Jumeler la contribution du gouvernement fédéral dans le cadre du crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres

Le gouvernement du Canada a annoncé dans son [Énoncé économique](#) de l'automne 2022 la mise en place d'un crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres et l'hydrogène vert en vue d'encourager la transition et de rendre le pays plus compétitif vis-à-vis des États-Unis.

Le crédit d'impôt à l'investissement permet ainsi aux entreprises industrielles de déduire une partie de leurs dépenses liées à des investissements en matériels et équipements économes en énergie ou respectueux de l'environnement. Le taux de ce crédit d'impôt remboursable varie en fonction de la nature des dépenses et de la date de réalisation des travaux, mais il peut atteindre jusqu'à 30% des dépenses éligibles. À la suite de l'adoption de [l'Inflation Reduction Act](#) aux États-Unis, il est plus important que jamais de créer un crédit d'impôt concurrentiel pour les technologies propres.

Proposition no. 7

Élargir le crédit d'impôt RS&DE pour les PME en technologies propres pour y inclure certaines dépenses relatives à la démonstration et la commercialisation.

Écotech Québec recommande que le crédit d'impôt à la RS&DE soit élargi pour y inclure certains aspects de la commercialisation, et ce, pour les entreprises qui auraient déjà obtenu un crédit d'impôt à la R-D. Les impacts directs d'un meilleur appui à la commercialisation de l'innovation se traduiraient par la création d'emplois, la croissance des entreprises, l'augmentation des exportations de ces dernières et le rayonnement accru des compétences de nos entreprises à l'échelle mondiale.

Une telle mesure, pour une période expérimentale de trois ans, soutiendrait les entreprises dans leurs efforts de mise en marché et s'appliquerait aux salaires engagés dans la commercialisation des technologies propres, afin de bâtir une expertise technico-commerciale qui accélérerait la mise en marché des innovations vertes. Elle toucherait les PME de moins de 250 employés qui développent ou commercialisent des technologies propres ayant fait l'objet d'une demande de protection à l'égard de la propriété intellectuelle et disposant préalablement d'un solide plan de commercialisation.

À la suite de la période couverte, une évaluation serait réalisée pour statuer sur les retombées et la mise en œuvre de façon permanente d'une telle mesure.

Proposition no. 8

Bonifier les programmes d'appui à la recherche et au développement

Il est impératif d'actualiser les programmes en RS&DE afin d'augmenter, entre autres, les taux d'aide maximal, le cumul des aides gouvernementales et le montant de l'aide maximal, tout en accélérant le processus d'octroi et en permettant les remboursements anticipés. La bonification de ces programmes ainsi que l'analyse en continu des demandes aideront les entreprises à investir davantage en technologies propres, ce qui stimulera du même coup l'économie innovante au Québec.

Pour information

Denis Leclerc

Président et chef de la direction

dleclerc@ecotechquebec.com

écotech
Québec

La grappe des technologies
propres du Québec

2160, rue de la Montagne
Bureau 430
Montréal (Québec)
H3G 2T3
ecotechquebec.com



e